

GENTHOD

INFO

FÉVRIER 2011

EDITORIAL

Il est plus facile de prévoir l'achat d'une balayeuse que de se lancer dans la construction d'un bâtiment destiné à un corps constitué et d'utilité publique.

Où se cache la difficulté ?

La création sur les Hauts-de-Genthod d'un bâtiment pour la voirie et d'une caserne pour les pompiers a de la peine à voir le jour. Chacun s'interroge, ceci d'autant plus que le terrain est propriété de la Commune et la construction envisagée assumée financièrement par elle.

Quel est le rouage manquant ?

Les communes genevoises possèdent peu de pouvoir. Elles sont sous la tutelle de l'État qui, à Genève, est très centralisateur. Il décide de tout en matière d'aménagement du territoire et de construction. Le plan directeur cantonal aiguillonne les plans directeurs communaux. Une commune peut acheter un terrain, toutefois, lorsqu'elle désire vendre un bien, elle doit passer par le Grand Conseil et le Conseil d'État avec toutes les procédures que cela comporte.

Un autre problème surgit au niveau de la Sécurité civile. L'État en est responsable mais n'a jamais su, ou pu, maîtriser le Service d'incendie et de secours (SIS) qui, lui, dépend de la Ville de Genève, compagnie professionnelle agissant sur tout le territoire cantonal, sauf à l'aéroport. Financièrement, la Ville de Genève en supporte la majeure partie, les autres communes paient leur quote-part calculée sur un montant de base puis multiplié par le nombre d'habitants. Les compagnies communales sont assumées financièrement par chaque municipalité. Ce qui fait que l'État centralisateur est déjoué par la Ville et les communes. Il y a lutte de pouvoir...

Actuellement, le Conseil d'État qui a intégré à son programme de législature un regroupement du Service de sécurité de l'aéroport international de Genève (SSA) et du Service d'incendie et de secours (SIS), prévoit la construction d'une caserne unique sur le territoire aéroportuaire dans le but de redéfinir le dispositif sapeurs-pompiers au niveau cantonal et d'en revoir sa gouvernance. La fusion du SSA et du SIS pourrait se concrétiser en janvier 2013.

Une autre volonté se dessine à l'horizon, c'est la fusion des compagnies communales dans un regroupement régional. Rien n'est impossible, il suffit de se tourner en direction de la Terre Sainte (Vaud) où neuf compagnies se sont unies en une seule, passant de 250 sapeurs volontaires à 80, et ceci dans une nouvelle caserne vaste et fonctionnelle.

Et Genthod dans tout cela ?

Il est tout à fait possible d'envisager une fusion avec la compagnie de Bellevue, puis celles de Collex-Bossy et de Pregny-Chambésy. Ces communes ont déjà créé des regroupements pour la protection civile, l'état-civil, l'aire de compostage (GICORD), la crèche des Quatre-Saisons, le centre sportif de la Vigne-Blanche, et le stade de Collex-Bossy. Rien n'est donc impossible, il faut en exprimer la volonté et entrer en négociation avec les différents partenaires.

Pour la caserne de Genthod, la pierre d'angle se trouve à ce niveau et à celui du Canton dans le rapprochement du SIS et du SSA et de cette nouvelle gouvernance.

La patience est l'art d'espérer.

Le Maire

SÉCURITÉ

Face à la recrudescence des vols et des brigandages, la Commission de la sécurité publique planche pour trouver des solutions adaptées. Elle tient également à rappeler à la population qu'un citoyen qui constaterait quelque chose d'étrange ou d'anormal dans son quartier peut, par précaution, le signaler à la police de Versoix au 022 427 98 50.

PLANTATION DE CHÊNES

Lors de la troisième information publique, les orateurs ont rappelé que le périmètre du chemin des Chênes et de la route de Valavran faisait partie des paysages bocagers les mieux conservés de notre canton, il joue un rôle important dans le paysage gentousien et présente un héritage patrimonial remarquable.

L'agriculture a façonné ce bocage et a permis de conserver son unité. Un chemin bucolique longeant la route de Valavran et remontant le long du chemin des Chênes permet de magnifiques balades.

Un entretien est indispensable afin de donner plus d'espace aux chênes, de permettre leur développement et de favoriser une certaine diversité arbustive. Parmi la faune, on peut rencontrer le rossignol philomèle, le rougequeue à front blanc et le grand capricorne, et, pour la favoriser, il est prévu le maintien de cavités, la conservation de sujets dépérissants et la taille d'arbres sur la « quille ». Des nichoirs seront également posés.

Dans ce programme de revitalisation, la sécurité en bordure de routes est aussi prise en considération par la suppression du bois mort et un élagage sélectif.

Ces travaux importants ont un coût. Des subventions bienvenues du Fonds suisse pour le paysage libéreront un montant à fonds perdu de Fr. 200'000.00, l'État de Genève attribue la même somme pour l'élagage, l'abattage et la plantation. La Commune de Genthod et les propriétaires devront assurer l'entretien sur trois ans.

Enfin, dans cette troisième étape, nous verrons la plantation de 95 arbres avec la participation des élèves de notre école, les 3 et 4 mars prochains, de 13h30 à 16h30, afin de sensibiliser les enfants à la richesse de notre patrimoine et les responsabiliser à la protection

de ces nouvelles plantations. Ils seront encadrés par les enseignants, un animateur nature, et les représentants du service de la conservation de la nature et du paysage.

A chacun, nos vifs remerciements pour ce magnifique travail qui remet en valeur pour les générations suivantes le bocage de Genthod, lequel aura ainsi retrouvé une nouvelle jeunesse.

TROTTOIR DU SAUGY

Ce chantier aura quelque peu perturbé les automobilistes, mais sa concrétisation apporte une plus grande sécurité pour l'accès des piétons au village par la construction d'un trottoir et l'installation de jolis candélabres, aussi nous vous remercions de votre patience.

A l'entrée de la rue du Village, deux trottoirs en pavés sont maintenant terminés. Ils seront prochainement reliés entre eux par un passage piétons. Là aussi, il devenait urgent d'aménager plus de sécurité pour les personnes se rendant au Jardin d'enfants des Petits Loups, ou lors de manifestations organisées par la Mairie dans la salle Venturelli.

Dans le courant du mois d'avril, une couche de goudron phono-absorbant sera posée pour achever ces travaux, celle-ci ne pouvant être appliquée par basse température.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Un beau soir d'été, les papillons processionnaires sortent de terre. Le mâle et la femelle s'accouplent. Le pauvre mâle, exténué, meurt un ou deux jours plus tard. La femelle s'envole et va pondre entre 70 et 300 oeufs sur une branche de pin. Son travail accompli, elle meurt à son tour.

Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin, et restent reliées entre elles par un fil de soie. Il arrive qu'il se casse et que le nid s'envole avec le vent.

En automne, les chenilles construisent un abri en soie sur la branche d'un pin qui les nourrit. Elles passent l'hiver dans cet abri, ne sortant que les nuits les plus chaudes pour entretenir leur nid et se nourrir.

Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose ; toutes les

chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longues files. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé. Chacune d'entre elles s'enfouit alors dans un trou de 10 à 20 cm.

Les chenilles peuvent provoquer des problèmes de santé aux hommes et aux animaux. Deux semaines plus tard, les chenilles processionnaires ont tissé des cocons individuels et se transforment en chrysalides pour quelques mois, voire quelques années. Un soir d'été, les papillons sortent alors de terre.

Nous rappelons à tous les propriétaires en possession de ce genre d'arbre, et en raison du danger que ces chenilles représentent pour la santé, et conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture et au règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, qu'ils sont priés de faire enlever les nids ou de les brûler au plus tard jusqu'à la fin de l'hiver. Si nécessaire, la Mairie est en mesure de fournir des adresses d'entreprises spécialisées.

LOCAL DES JEUNES

Depuis septembre dernier, une nouvelle équipe d'animation de la FASE est présente sur les communes de Bellevue et Genthod. Elle est composée de Noelia Tajés, Emile Nobs, Nicolas Glenat, travailleurs sociaux hors murs.

Vous pourrez retrouver cette nouvelle équipe au local des jeunes du centre sportif de la Vigne Blanche.

Le local est un lieu d'écoute et de détente pour les jeunes dès 12 ans jusqu'à 25 ans. Vous y trouverez divers jeux à disposition et un babyfoot. Des sorties et des animations à thème sont organisées régulièrement en fonction des désirs de chacun.

Si vous avez des projets : soirées, sorties, ou autres, n'hésitez pas à venir en parler aux animateurs qui vous accueilleront le mercredi de 18h à 21h et le vendredi de 18h à 22h.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

La Commission de l'aménagement du territoire ayant étudié et approuvé cette étude, la Mairie vous avait informé des travaux qui allaient être entrepris dès la fin du mois d'octobre

dans le centre du village, à savoir :

- la destruction des garages derrière l'épicerie
- la création d'un « Écopoint »
- la création d'un garage à vélos

La destruction des garages ayant débuté l'automne passé, les travaux se poursuivent selon les plans présentés.

Il est prévu deux cheminements pour les piétons, ils permettront de relier la rue du Village à la route de Valavran.

De petites terrasses seront également aménagées pour les appartements se trouvant au rez-de-chaussée de l'immeuble 6-8, chemin de la Mairie ; elles donneront directement sur un espace de verdure.

Vivement les beaux jours pour que nous puissions tous profiter de ce nouvel aménagement du coeur du village.

EMPLOIS JEUNES

Il est revenu le temps de postuler pour un emploi d'été. La Mairie recherche pour ses services : secrétariat, conciergerie, voirie, parcs & promenades, des jeunes gens, filles ou garçons, âgés de 16 ans révolus au 1er juin 2011, domiciliés sur la commune, de condition robuste pour la conciergerie et la voirie, disponibles trois semaines de suite au minimum.

La préférence sera donnée aux jeunes en possession du permis F (50 cc). Les candidatures, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae, devront parvenir d'ici au lundi 4 avril 2011 à la mairie de Genthod, 37 rue du Village, 1294 Genthod.

MOBILITÉ DOUCE

La Commune a reconduit cette année son offre de 4 cartes journalières CFF en 2ème classe. Elles sont valables sur tout le réseau suisse de chemins de fer.

Les abonnements CGN ont été également renouvelés pour l'année 2011.

La subvention communale pour les véhicules électriques s'est vue substantiellement renforcée de Fr. 250.00 par la récente subvention cantonale. Toutes les informations et conditions sont disponibles sur le site internet de la commune et le secrétariat de la mairie se fera un plaisir de vous renseigner sur les modalités d'obtention de ces subventions.

Les adeptes des transports publics ne seront pas en reste, puisque ceux qui souscrivent à un abonnement annuel pourront, comme chaque année, bénéficier d'une subvention communale de Fr. 100.00.

MÉRITE DE LA COMMUNE

Nous requérons votre collaboration afin d'honorer, parmi les habitants de la commune, ceux qui se sont distingués dans une activité ou une compétition sportive, culturelle ou sociale, que ce soit au niveau communal, cantonal, national ou international au cours de l'année 2010.

Merci à toutes personnes susceptibles de communiquer au secrétariat de la mairie, d'ici au jeudi 31 mars 2011, les noms de ces personnes méritantes.

MÉMENTO

Manifestations culturelles

Vendredi 18 mars, projection du film « Les Abruzzes, sanctuaire de l'ours marsicain », d'Alain Rauss, à 20h à la salle communale. Un documentaire qui décrit notamment les liens étroits entre l'homme et l'animal dans cette région.

Vendredi 8 avril, à 20h30, Paul Mac Bonvin donnera un concert country à la salle Venturelli, au Saugy. Une soirée animée et festive en perspective.

«Les Petits Loups»

Les inscriptions auront lieu au jardin d'enfants « Les Petits Loups » le mardi 5 avril de 17h30 à 18h30. Le jardin d'enfants accueillera, durant l'année scolaire 2011-2012, les enfants nés entre le 1er septembre 2007 et le 31 août 2009. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le 022 774 25 73.

Bibliothèque communale

La bibliothèque sera fermée lors des vacances scolaires de Pâques du mardi 26 au vendredi 29 avril 2011. Les horaires restent inchangés :

- lundi de 15h à 19h
- mardi de 15h à 18h
- mercredi de 14h à 17h
- vendredi de 15h à 18h

La bibliothèque sera également ouverte les samedis 5 mars, 2 avril, 7 mai et 4 juin, le matin de 9h à 12h.

Venez nombreux assister au « Théâtre d'images-Kamishibai », contes pour petits et grands, le samedi 16 avril 2011 à 15h.

Conservatoire populaire de musique

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2011 se dérouleront principalement au siège du Conservatoire populaire de musique (CPMDT), boulevard St-Georges 36, du 2 au 6 mai et du 9 au 13 mai, de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h30.

Le siège sera également ouvert le samedi 14 mai de 9h à 12h.

Les Antennes locales du CPMDT seront également ouvertes durant cette période d'inscriptions, notamment celle de Versoix le 5 mai de 15h à 18h30.

Pour connaître les lieux et les horaires d'inscription, consultez notre site internet sous la rubrique « informations utiles/culture et loisirs ».

Fête de la musique

La prochaine fête de la musique aura lieu le samedi 18 juin dans le cour du Château. Comme chaque année, les habitants de Genthod, musiciens, chanteurs, en groupe ou en solo, amateurs ou confirmés, qui souhaitent se produire sur scène lors de cette manifestation peuvent s'annoncer auprès de la mairie au 022 774 12 80 ou par mail à info@genthod.ch.

Festival d'opéra d'Avenches

Les Communes de Bellevue et Genthod s'associent pour vous offrir le transport en car à Avenches le jeudi 7 juillet. Pour s'inscrire, contactez la mairie au 022 774 12 80 ou par mail à info@genthod.ch.

La Mairie ne commande pas les billets d'entrée au festival, donc n'oubliez pas de le faire par vos propres moyens !